

OBJET: MESURES NON TARIFAIRES, SOUS-GROUPE "OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE"

1. COMME IL EN EST CONVENU A SA DERNIERE REUNION, LE SOUS-GROUPE "OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE" SE REUNIRA AU NIVEAU TECHNIQUE, LE MARDI 23 SEPTEMBRE 1975, A 10 HEURES, AU PALAIS DES NATIONS. EN CONSEQUENCE, LA REUNION EST OUVERTE A TOUS LES MEMBRES DU COMITE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES QUI ESTIMENT ETRE EN MESURE DE SE FAIRE REPRESENTER PAR DES EXPERTS TECHNIQUES.
2. COMME LE SOUS-GROUPE EN EST EGALEMENT CONVENU A SA REUNION DE MAI 1975, LA REUNION AU NIVEAU TECHNIQUE A POUR OBJET D'EXAMINER LES OBSERVATIONS SUR LES NORMES ET REGLEMENTATIONS TECHNIQUES, L'EMBALLAGE ET L'ETIQUETAGE QUI ONT ETE FORMULEES LORS DE LA REUNION DE MAI ET CELLES QUI AURONT ETE COMMUNIQUEES PAR ECRIT, EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SUGGESTIONS PRECISES D'ORDRE REDACTIONNEL.
3. LES PRINCIPAUX DOCUMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR LA REUNION SONT ENUMERES CI-APRES:
  - a) NORMES ET REGLEMENTATIONS TECHNIQUES; EMBALLAGE ET ETIQUETAGE; MARQUES D'ORIGINE - NOTE D'INFORMATION DU SECRETARIAT - MTN/NTM/W/5.
  - b) RESUME DU PRESIDENT PAR INTERIM ET RAPPEL DES DECISIONS PRISES A LA REUNION DE MAI 1975 - MTN/NTM/3.
  - c) QUESTIONS SOULEVEES ET SUGGESTIONS FAITES - NOTE DU SECRETARIAT - MTN/NTM/W/12 ET ADD.1.
  - d) DEFINITIONS - DOCUMENT DE TRAVAIL DU SECRETARIAT - MTN/NTM/W/14.
  - e) PROJET DE RESUME D'INFORMATION DE L'ISO - NOTE DU SECRETARIAT - MTN/NTM/W/15.
4. LA REUNION AU NIVEAU TECHNIQUE SERA SUIVIE PAR UNE REUNION PLENIERE DU SOUS-GROUPE QUI DOIT EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES
  - a) AUX NORMES ET REGLEMENTATIONS TECHNIQUES;
  - b) A L'EMBALLAGE ET A L'ETIQUETAGE;
  - c) AUX MARQUES D'ORIGINE.

5. AINSI QU'IL A ETE RELEVE AU GROUPE "MESURES NON TARIFAIRES", LA DUREE DES SESSIONS DEPEND D'UN CERTAIN NOMBRE DE FACTEURS, NOTAMMENT DES PROGRES REALISES, MAIS IL EST PREVU QUE LE SOUS-GROUPE POURRAIT TENIR SA REUNION PLENIERE LE MARDI 30 SEPTEMBRE. CETTE REUNION AURA LIEU AU PALAIS DES NATIONS. PEUVENT Y PARTICIPER LES PAYS QUI ONT FAIT CONNAITRE LEUR DECISION DE PARTICIPER AUX NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES, DEVENANT AINSI MEMBRES DU COMITE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES.

6. LES MEMBRES DU COMITE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES SONT INVITES A ME COMMUNIQUER LE PLUS TOT POSSIBLE LES NOMS DE LEURS REPRESENTANTS A

a) LA REUNION DU SOUS-GROUPE AU NIVEAU TECHNIQUE, ET

b) A LA REUNION DU SOUS-GROUPE PROPREMENT DIT.

7. LES REPRESENTANTS QUI N'ONT PAS ENCORE FAIT ENREGISTRER LEUR ACCREDITATION POUR LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES SONT PRIES DE LE FAIRE LE PLUS TOT POSSIBLE AUPRES DE L'ADMINISTRATEUR DU SERVICE DES CONFERENCES, A LA VILLA LE BOCAGE, EN VUE D'OBTENIR LE LAISSEZ-PASSER NECESSAIRE.

O. LONG